

Appel de PE et AESH

réunis en information syndicale le 29 avril 2020

avec le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor

54 PE et AESH des Côtes-d'Armor, réunis le mercredi 29 avril en information syndicale avec le SNUDI-FO 22, lancent un appel.

Nous sommes les premiers à souhaiter la réouverture des écoles et établissements scolaires le plus vite possible, car nous sommes les mieux placés pour constater les difficultés engendrées par leur fermeture. Cependant nous tenons à exprimer notre incompréhension devant la décision prise par le président de la république de rouvrir les écoles le 11 mai prochain.

Une étude de l'Inserm a montré qu'en cas de déconfinement prématuré, une deuxième vague épidémique pourrait engendrer à nouveau des milliers de morts. Le conseil scientifique a rendu un avis le 25 avril prenant acte de la décision de réouverture mais affirmant qu'il était favorable à la réouverture en septembre.

Dans son allocution, Monsieur Macron a pris prétexte des inégalités pour justifier sa décision de rouvrir les écoles le 11 mai. Si Monsieur Macron se préoccupait réellement des inégalités, il commencerait par suspendre les nombreuses suppressions de postes et fermetures de classes ; et au contraire il prévoirait un plan de créations massives de postes, d'ouvertures de classes. Il ne laisserait pas le choix aux parents de mettre ou non leur enfant à l'école, le choix aux mairies de rouvrir ou non les écoles.

Nous ne sommes pas dupes. La décision de rouvrir les écoles le 11 mai n'a qu'une seule motivation : faire garder les élèves pour que leurs parents retournent au travail.

Une reprise de l'activité dans les écoles et établissements scolaires n'est pas envisageable si la sécurité des personnels et des usagers n'est pas totalement assurée. Force est de constater que la situation actuelle, ces conditions ne sont pas réunies et ne pourront pas être réunies le 11 mai prochain. C'est pourquoi nous demandons solennellement au Président de la République d'annuler la décision de rouvrir les écoles établissements scolaires le 11 mai prochain.

Si le 11 mai ces conditions n'étaient pas réunies, nous serions dans l'obligation, avec le soutien de nos organisations syndicales, d'exercer notre droit de retrait.

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions